

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.15PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Frs. 346'000.--
pour le transfert du service urbanisme et bâtiments dans le bâtiment St-Roch, à la
rue des Pêcheurs, et le financement des travaux d'aménagement des dits locaux.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 20 juin 2011

Elle était composée de Mesdames, Christiane Layaz-Rochat, Marinette Nicollin, Emilienne Wagnière et Messieurs, Gnanaseelan Subramaniam, Jacques Fivaz, Philippe Pavid, Pierre Hunkeler, Marc Nicodet et du soussigné désigné comme rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur Paul-Arthur Treyvaud, Municipal chargé d'Urbat, Monsieur Markus Baertschi architecte de la ville et Monsieur Fabian Ruga responsable des gérances. Nous les remercions pour leurs explications complètes et précises.

En préambule, Monsieur le Municipale Paul-Arthur Treyvaud nous informe que le bureau d'Urbat n'a pas fait de demande pour agrandir ses bureaux. C'est une volonté Municipale qui a pour but d'agrandir les services informatiques, ressources humaines (RH), finances et secrétariat générale. En effet la commission de Gestion au travers de ses rapports annuels a demandé plusieurs fois que les « RH » puissent avoir un peu plus de discrétion qu'actuellement. Les services des finances et surtout de l'informatique ont également besoin de plus d'espace. Par manque de place la salle des 12 est utilisée comme bureau.

Le présent préavis nous explique la re-localisation d'Urbat dans les anciens locaux d'Hermes (820m²). Votre commission a apprécié les détails au niveau des dépenses ainsi que l'explication donnée pour chaque poste. Les plus gros travaux sont à la charge du propriétaire et Urbat prend en charge les aménagements spécifiques. La disposition des bureaux a été faite afin de modifier le moins possible la structure architecturale (que nous connaissons bien) des anciens ateliers Hermes. Les seuls bureaux individuels seront ceux de la Municipale et du Chef de service. Les autres bureaux auront 2 à 3 personnes (21m²). Il y aura un espace guichet unique qui regroupera les services d'Urbat, gérance et police de construction, une partie publique sera réservée pour afficher les enquêtes publiques. L'aménagement est conçu afin de faciliter les flux dans les différents départements. Il y aura également deux salles de conférences et une petite cafétéria. Urbat aurait 3-4 places de travail en plus. En date du 20 juin 2011, les plans ne sont pas arrêtés, ils sont en cours d'élaboration et de consultation avec les différents services. Les commissaires ont pu voir une première esquisse.

Le service des gérances a négocié un bail de 7 ans, puis, résiliable d'année en année. Le loyer des places de parcs sont fixés à 78 CHF par mois. La commune a demandé 8 places de parcs, ce qui équivaut à celles qu'ils ont actuellement à l'hôtel de Ville. Le plan de mobilité au niveau professionnel a été mis en place le 20 juin 2011, la délégation de la Municipalité est confiante dans le transfert modal voiture-vélo pour les collaborateurs des services migrants. Une partie de la

commission l'est moins, elle estime que les places de parc prévues sont insuffisantes, notamment compte tenu des visiteurs d'URBAT.

La commission dans son ensemble a de la peine à comprendre clairement la direction générale que la Municipalité veut suivre dans l'élaboration des préavis successifs concernant la localisation des services communaux et l'aménagement du nouveau quartier Gare-Lac et environs. La délégation municipale tient à nous rassurer que derrière le conditionnel il y a une intention claire de déplacer des services entiers dans ce quartier, ce qui aura pour conséquence de déplacer le centre-ville plus près du lac. Les services équipés d'outils et de véhicules lourds ont leurs places en périphérie de la ville. Pour rappel un crédit d'étude a été voté pour le quartier des Parties (Avenue Kiener). L'aménagement de Car Postal, Travys et service des travaux y sont planifiés. Elle regrette également la lourdeur des services cantonaux (Service du développement territorial). Une fois l'avale obtenu, il est primordial de mettre en place un plan de quartier avant de construire. Un délai de 5 à 10 ans paraîtrait raisonnable.

La commission émet quelques vœux:

- Que la signalétique soit de qualité afin que chaque concitoyen puisse trouver facilement l'emplacement d'Urbat.
- Qu'il y ait assez de place de parc autant pour les voitures que pour les vélos.
- Que la Municipalité mette tout en œuvre pour réhabiliter une ligne de bus qui dessert le quartier dit « Gare-Lac ».
- Qu'une communication soit faite afin de préciser de façon claire l'intention de la Municipalité sur la localisation à moyen terme de tous les services communaux (Hôtel de Ville, quartier « Gare-Lac », quartier des Parties, etc.)

Conclusions :

C'est à l'unanimité que votre commission vous propose d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés par la Municipalité.

Rapporteur

Jérôme Wulliamoz

